

REGLEMENT DE L'INTERNAT 2021-2022

L'INTERNAT EST FERMÉ DU SAMEDI MIDI AU LUNDI MATIN

IMPÉRATIF

Tout responsable légal ou désigné par la famille doit impérativement être joignable en cas d'urgence et en mesure de se déplacer sous peine de remise en cause de l'hébergement.

HORAIRES

- Les horaires suivants sont à respecter scrupuleusement :

- 7h00 : lever en autonomie
- 7h30 à 8h00 : petit-déjeuner
- 16h30 : ouverture de l'internat (sauf le mercredi à 13h45)
- 17h30 - 18h45 : 1^{er} appel puis temps libre au sein de l'internat ou activités encadrées. Les internes ont la possibilité de travailler dans leur chambre ou en salle informatique.
- 18h50 à 19h30 : dîner
- 19h30 - 20h30 : étude surveillée en salle, en chambre ou au CDI
- 20h30 - 21h45 : 2nd appel puis temps libre au sein de l'internat. Les internes ont la possibilité de travailler dans leur chambre ou en salle informatique.
- 21h45 : toutes les internes regagnent leurs chambres respectives.
- 22h00 : extinction des lumières principales et temps de l'endormissement.
- 22h30 : extinction totale des lumières.

L'ETUDE

- Elle est obligatoire et se déroule chaque jour de 19h30 à 20h30, dans les salles du lycée ou tout autre lieu propice au travail (CDI, salle informatique, bureau des chambres), surveillée par un assistant d'éducation.

- Les internes peuvent travailler dans leur chambre ou en salle informatique avant et/ou après l'heure d'étude obligatoire. Il n'est plus possible de travailler après l'heure du coucher.

CORRESPONDANCE

- Toute lettre ou colis adressé aux internes doit comporter le nom et la classe du destinataire ainsi que le mot « interne ».
- En cas d'urgence, il est possible de joindre l'internat au 06.79.71.74.75

TÉLÉPHONE

- **L'UTILISATION DU PORTABLE EST INTERDITE EN ÉTUDE ET APRES 22h**

- Les conversations téléphoniques doivent se faire de manière discrète.

ABSENCE DES INTERNES

- Les absences sont exceptionnelles. Elles doivent être signalées sans délai au CPE soit :

- par un appel téléphonique du responsable légal avant 16h30
- par un mot des familles dans le carnet de correspondance
- par un envoi de mail à l'adresse viescolaire.0761201742f@ac-rouen.fr, avant 16h30

Nous rappelons que l'internat n'est pas un foyer d'étudiantes, il est donc soumis à ce règlement.

En semaine, aucune interne n'est autorisée à quitter l'internat sans communication préalable avec la famille.

SORTIES DU MERCREDI

- Les élèves sont autorisées à sortir avant ou après le déjeuner, **jusqu'à 18h50**.

- Il est possible qu'une élève s'absente du mercredi midi au jeudi matin, sur autorisation écrite du responsable légal. Cette autorisation ne peut donner lieu à une remise sur les tarifs de pension.

- Pour les autres autorisations, se référer à la « Fiche internat » complétée et signée par la famille.

SANTÉ

- Tout médicament doit être obligatoirement déposé à l'infirmerie où l'élève ira le prendre aux heures prescrites par son traitement. L'ordonnance médicale doit être obligatoirement communiquée. Le dépôt de médicaments est interdit au dortoir.
- En l'absence d'infirmière, aucun médicament ne peut être délivré en dehors d'un protocole établi.

HYGIENE

- Le port des chaussons est **obligatoire** à l'internat.
- Une douche, deux lavabos et un WC sont attribués à chaque chambre. Il convient de les laisser propres après usage (nettoyer les traces de maquillage et dentifrice, retirer les cheveux chutés, tirer les chasses d'eau).
- Il est formellement interdit d'utiliser les teintures pour cheveux au sein de l'internat.
- Chaque matin les fenêtres doivent être ouvertes, les radiateurs fermés en hiver et les lits aérés avant le départ de la chambre.
- Le lycée fournit une alèse et une couette à chaque interne. Elles seront entretenues deux fois par an par l'établissement.
- Les draps housses, housses de couette et taies d'oreillers sont à changer toutes les deux semaines et en cas de nécessité. Ils sont à entretenir par les familles.
- Ne pas remonter de nourriture du dîner (fruits, yaourts, pain, desserts, ...) dans les chambres.
- Les chambres doivent être intégralement vidées à chaque vacance afin de permettre un grand nettoyage.

REGLES DE VIE

- **Respecter le matériel mis à disposition.**
- Pour des raisons de sécurité, les lits, chambres et sanitaires sont nominatifs.
- **Pour des raisons d'hygiène, la disposition de la chambre est définitive et ne doit pas être modifiée.**
- Se déplacer en marchant.
- Ne pas stocker de nourriture dans les armoires ou dans les chambres.
- Après 21h45 chaque interne doit rester dans sa propre chambre.
- Les bagages sont à déposer dans la bagagerie à l'arrivée. Celle-ci a des horaires d'ouverture précis. Il est impératif de prévoir ce temps en début de semaine.
- **L'établissement n'est pas garant des biens personnels des internes. La mise sous clé est conseillée mais ne garantit pas une protection absolue contre le vol.**
- Les couvertures ignifugées (rouges ou bleues), appartenant au lycée doivent être impérativement stockées sur les armoires
- Un cadenas à clé est obligatoire pour fermer l'armoire. Un double est stocké au lycée en cas de perte.

IL EST VIVEMENT RECOMMANDE DE N'APPORTER AUCUN OBJET DE VALEUR AU LYCEE.

SECURITE

- Chaque interne doit être actrice de sa propre sécurité et participer activement aux exercices.
- **De manière générale, chaque interne doit :**
 - Connaître les consignes de sécurité affichées dans chaque chambre (prendre sa couverture ignifugée, ...)
 - Respecter le matériel de sécurité (extincteurs, détecteurs de fumée, ...)
- **En cas de signal d'alarme :**
 - Evacuer immédiatement les lieux (chambre, foyer, douche, sanitaires, ...) et si besoin réveiller ses voisins de chambre.
 - Conserver son calme et se rendre sur le lieu de rassemblement pour procéder à l'appel.
 - Se conformer aux consignes des assistantes d'éducation.

SORTIES CULTURELLES

- Des sorties peuvent être organisées (théâtre, cinéma, etc.).

Le Proviseur,
G. FRANCOIS